

TRAVAILLER EN PRISON :

LES REPRESENTATIONS

DE 2000 ELEVES

SURVEILLANTS

PENITENTIAIRES

DE LA 157^{EME} A LA 160^{EME} PROMOTION

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PREMIERE PARTIE :	
LE PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ELEVES SURVEILLANTS.....	6
SECONDE PARTIE :	
LES REPRESENTATIONS DE LA PRISON ET DE LA PROFESSION.....	16
CONCLUSION	28
ANNEXES.....	31

INTRODUCTION

Depuis 2001, le département « Evaluation et individualisation des parcours de formation » de la Direction de la recherche de l'ENAP a décidé d'interroger par questionnaire anonyme chaque promotion d'élèves surveillants à l'entrée et à la sortie de l'ENAP. L'objectif est d'obtenir un certain nombre d'informations sur ces élèves et sur leur socialisation professionnelle au métier de surveillant. A ce jour, 12 promotions d'élèves ont été interrogées. Ce type de travail visant la connaissance des élèves n'avait jamais été réalisé auparavant. Ce rapport intermédiaire présente une partie des résultats obtenus sur un effectif élevé d'élèves surveillants.

D'une manière très générale, par socialisation il faut entendre le processus par lequel les individus acquièrent la culture de notre société, du ou des groupes auxquels ils vont appartenir. La culture doit être ici conçue comme l'héritage social qui provient de ceux qui nous ont précédé, qu'il s'agisse de valeurs, de comportements ou de techniques. Bien évidemment l'éducation et les relations avec les autres membres de la société, du groupe ou des groupes sont les canaux essentiels de la socialisation. La socialisation professionnelle est donc le processus par lequel on devient membre d'un métier, d'un groupe professionnel.

Ce travail se propose donc de répondre à plusieurs questions :

Qui sont les élèves surveillants ? Quelles représentations¹ ont-ils du métier de surveillant ? Comment ces représentations évoluent-elles en cours de formation ?

Pour répondre à ces questions, une première partie traite du profil sociodémographique des élèves. L'intégration de ces éléments de connaissance a été jugée nécessaire pour identifier les caractéristiques de cette population spécifique et présenter les problématiques que ces informations induisent sur la formation. En outre, ces éléments de connaissance permettent d'entrevoir le processus de socialisation professionnelle non pas uniquement du point de vue de l'institution mais également de celui du profil de l'élève. Il ne s'agit effectivement plus aujourd'hui de concevoir la formation de surveillant pénitentiaire comme un ensemble de cours et de savoirs qu'il suffit de dispenser et de transmettre indépendamment des caractéristiques individuelles mais d'ajuster, de remodeler leur contenu en prenant en compte le profil sociodémographique des élèves, leur diplôme ainsi que leur expérience.

Les élèves entrent en formation avec un ensemble de compétences et de représentations hétérogènes. Le processus de socialisation professionnelle ne doit pas donc être uniquement perçu comme l'inculcation quasi automatique d'une formation car il dépend également de la manière dont les élèves vont se l'approprier et l'assimiler. Le fait même que certains élèves décident en cours de formation de démissionner indique clairement que l'on ne peut pas considérer ce processus comme « gagné d'avance ». Aussi, après une présentation du profil des élèves entrant en formation, des données sur les élèves démissionnaires, les élèves sortants, ont été intégrés à ce rapport et font l'objet d'un chapitre particulier.

¹ Denis Jodelet donne la définition suivante des représentations : « Forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989, p.90).

Une seconde partie porte sur les représentations mêmes des élèves surveillants en formation. En concevant la formation de surveillant comme une participation à la socialisation de l'élève, dans la mesure où elle lui transmet une culture avec des manières de penser, de se comporter et d'agir, une série de questions portant sur leurs représentations de leur futur métier leur a été posée en début et en fin de formation. Cette seconde partie du rapport rend compte de la manière dont cette socialisation agit sur leur façon de concevoir leurs missions et leur positionnement professionnel. Autrement dit, il s'agit, au travers de l'évolution de leurs représentations, de décrire les premières étapes du processus de socialisation au métier de surveillant pénitentiaire, et celles du processus par lequel, au fil du temps, les surveillants adoptent certains comportements et certaines valeurs.

On suppose en effet que la découverte du milieu carcéral et l'apprentissage de savoirs sur la prison génèrent des modifications sur les perceptions individuelles et, qu'à ce titre, les réponses apportées en fin de formation diffèrent des premières. Il s'agit donc de rendre compte des écarts entre les réponses apportées en début et en fin de formation. Ce travail proposera parfois quelques pistes explicatives qui, à terme, pourront aboutir à des propositions concrètes, liées au dispositif de formation et au contenu des cours dispensés.

Méthodes de la recherche

Depuis plusieurs années, les élèves surveillants entrant en formation à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire se voient distribués deux questionnaires. Le premier porte sur leur profil sociodémographique et professionnel. Son traitement statistique, aboutit à l'élaboration de plaquettes intitulées « éléments de connaissances sociodémographiques ». Reproduit à raison de 700 exemplaires, ce document est diffusé à plusieurs services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, à tous les établissements pénitentiaires ainsi qu'à l'ensemble des services déconcentrés. Ces données peuvent également être consultées sur le site de l'ENAP. Le second questionnaire porte sur les représentations qu'ils ont de leur futur métier. Plus précisément, il s'agit de les interroger sur l'image qu'ils ont de l'Administration Pénitentiaire, l'idée qu'ils se font de leurs futures pratiques professionnelles et le rapport qu'ils entretiennent avec la loi et la population carcérale. Ce questionnaire est administré à l'entrée et à la fin du cursus de formation. Au total, ce second questionnaire est composé de 32 questions fermées dont 28 portent sur les représentations et sur le profil démographique et scolaire. Les questions sont inspirées de l'étude de G. Benguigui, F. Orlic, sociologues au CNRS, qui ont mené au début des années quatre-vingt-dix un travail sur la socialisation des personnels de surveillance. Dans le cadre d'une convention, ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec Georges Benguigui.

Dans ce rapport intermédiaire, la présentation des résultats relatifs aux représentations résulte de la somme de quatre promotions (157/158/159/160), totalisant plus de 2000 élèves. Il est important de noter que le recueil des données est exhaustif. Les résultats ne proviennent donc pas d'un sondage ni d'un échantillonnage. Dans la première partie de ce rapport, des données relatives à un plus grand nombre de promotions sont parfois présentées afin de proposer aux lecteurs une vision plus large et plus objective.

Après avoir été saisis sur le logiciel Sphinx, les résultats obtenus sont ensuite traités de manière anonyme puis rassemblés dans un document diffusé jusqu'à ce jour au sein de l'ENAP. La majorité des réponses a fait l'objet d'une présentation en tris à plat. L'originalité de cette étude consiste à repérer la manière dont ces représentations évoluent entre le début et la fin de la formation.

PREMIERE PARTIE

LE PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ELEVES

SURVEILLANTS

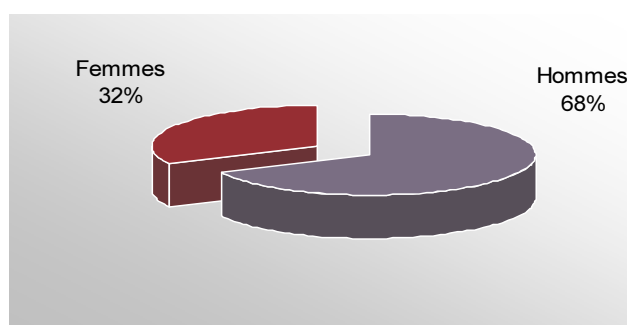
Dans le cadre d'une étude sur les représentations, la présentation de données relatives au profil sociodémographique de la population référente est essentielle. D'abord, pour des questions de connaissance de la population étudiée mais aussi parce que certains traits tels que l'âge ou encore le diplôme peuvent exercer une influence sur les réponses. C'est ainsi que, dans une étude canadienne portant sur les représentations des agents de correction fédéraux à l'égard des délinquants, Michel Larrivière et David Robinson ont démontré l'impact du profil sociodémographique sur les réponses. Des différences sur les motivations à exercer ce métier ont ainsi émergé, les femmes étant davantage orientées vers la réadaptation que les hommes. De même, les auteurs ont relevé des écarts liés à l'âge des agents, notamment dans l'adoption d'attitudes plus positives par les plus âgés à l'égard de la population recluse. De nombreux croisements de variables ont ainsi été réalisés au cours de ce travail. Des résultats de ce traitement ont été intégrés dans la seconde partie.

Le premier chapitre de cette partie présente le profil sociodémographique des élèves des 157-160^{èmes} promotions. Le second, inspiré d'une enquête menée sur les démissions des élèves surveillants², porte plus spécifiquement sur les départs d'élèves en formation.

1 - LE PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ELEVES ENTRANT EN FORMATION

Le sexe

**Graphique 1 : Proportion d'hommes et de femmes
157-160^{èmes} promotions d'élèves surveillants pénitentiaires**



Près du tiers des élèves appartenant à ces quatre promotions sont des femmes. Cette représentativité, relativement élevée, s'inscrit dans le processus de féminisation du métier de surveillant. Toutefois, depuis la 161^{ème} promotion, cette proportion a quelque peu baissé, oscillant entre 13 et 25%.

² L. GRAS, *Les démissions des élèves surveillants en cours de formation*, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, DRD, Département de l'évaluation et de l'individualisation des parcours de formation, Mars 2004.

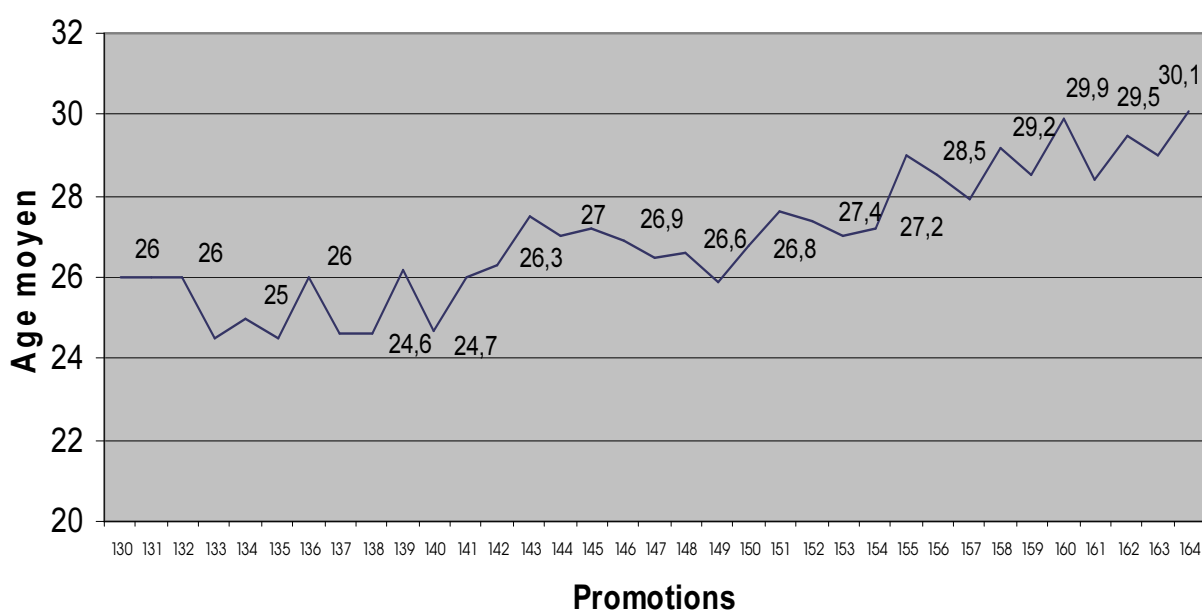
L'âge

L'âge d'entrée en formation est également un facteur central car il peut générer des effets sur la manière de remplir ses futures fonctions de surveillant. Même s'il n'est pas un gage de réussite dans cette prise de fonction, il suppose une expérience professionnelle et une connaissance des relations humaines essentielles pour exercer le métier de surveillant notamment dans l'entretien des relations avec les personnels et les détenus.

L'âge moyen des élèves de ces quatre promotions s'élève à 28,4 ans, les femmes étant un peu plus âgées (28,7 ans) que les hommes (28,3 ans).

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de cet indicateur de la 130^{ème} à la 164^{ème} promotion.

**Graphique 2 : Evolution des moyennes d'âges des élèves surveillants
130-164^{èmes} promotions**

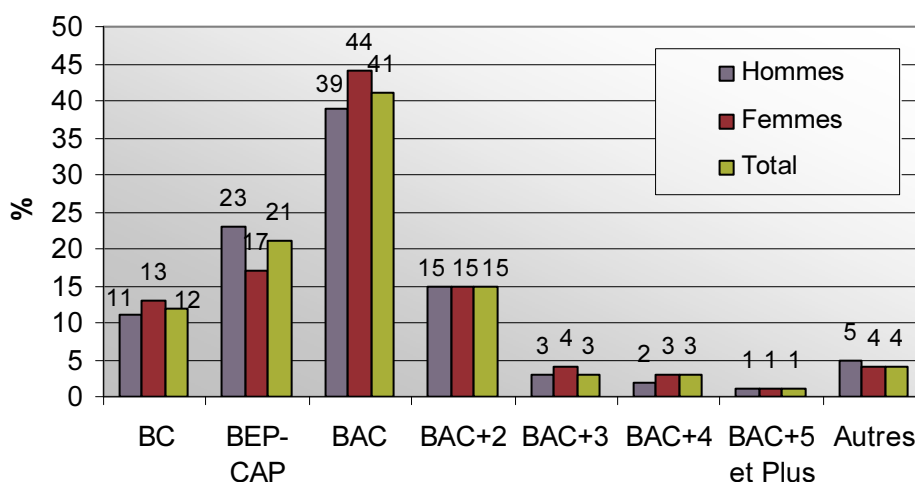


Ainsi, les résultats indiquent clairement une élévation de l'âge moyen à l'entrée en formation. Le calcul de cet indicateur pour 35 promotions donne en effet une tendance de fond très nette rendant compte d'une augmentation comprise entre quatre et cinq ans au cours de cette période. L'idée selon laquelle l'élévation de cet âge moyen correspondrait à une expérience professionnelle plus conséquente demanderait toutefois à être nuancée dans la mesure où parallèlement les cursus scolaires s'allongent, reculant d'autant d'années l'entrée dans la vie active...

Diplômes

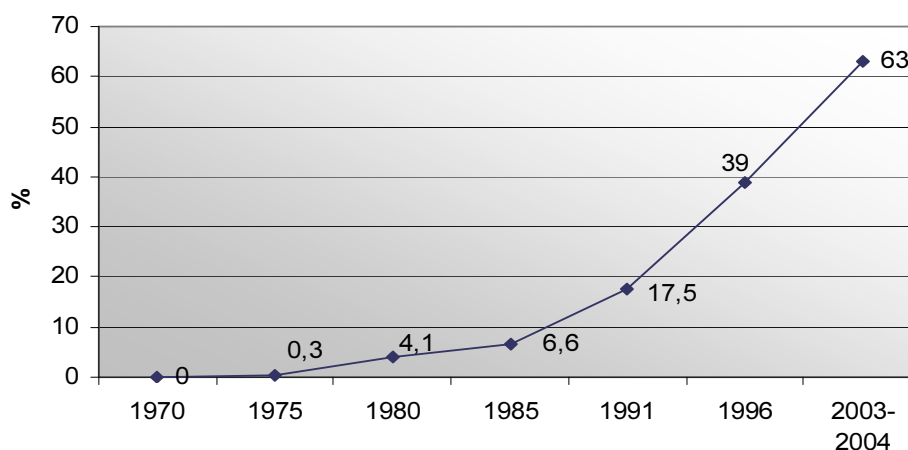
Les informations relatives aux diplômes des élèves ont été recueillies à partir des diplômes obtenus. Les résultats n'apportent donc pas un ordre de grandeur mais des indicateurs précis des acquis scolaires et universitaires des recrues.

Graphique 3 : Diplômes obtenus par les élèves surveillants pénitentiaires 157-160^{èmes} promotions



Deux tiers des élèves des 157-160^{èmes} promotions possèdent au moins le baccalauréat et plus d'un cinquième des élèves possède au moins un bac+2. Ces proportions sont élevées et remarquables dans la mesure où le concours de surveillant est ouvert à partir du BEPC. Par ailleurs, le graphique 3 montre clairement que les femmes sont davantage diplômées que les hommes puisque 67% d'entre elles possèdent au moins le baccalauréat contre 60% des hommes. Cette proportion de bacheliers croît régulièrement depuis 1970, époque où il n'y avait strictement aucun bachelier parmi les élèves.

Graphique 4 : Evolution de la proportion de bacheliers parmi les élèves surveillants pénitentiaires – 1970-2004

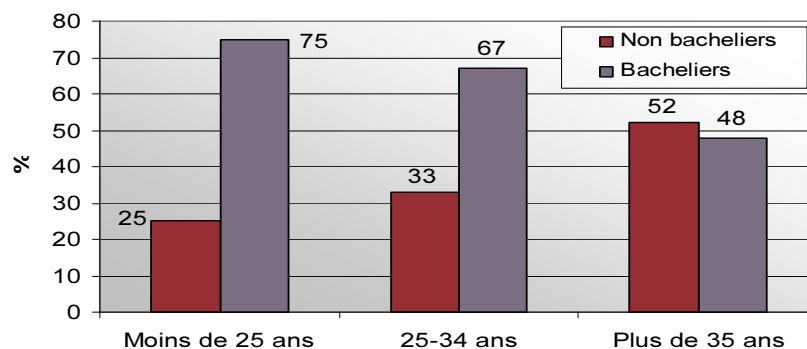


Sources : Véronique Hertrich, Claude Faugeron, Les élèves surveillants de 1968 à 1985, CESDIP, 1987. Combessie P., Sociologie de la prison, 2004.

Cette évolution s'explique en partie par un allongement de la scolarité et de plus fortes proportions de réussite au bac sur le territoire national. Ainsi, au fil des ans, cette tendance a entraîné une représentativité plus élevée de diplômés chez les plus jeunes.

En conséquence, plus les élèves sont jeunes, plus la probabilité qu'ils soient bacheliers augmente et c'est ainsi que les trois quarts des plus jeunes sont bacheliers (graphique 5).

Graphique 5 : Proportion de bacheliers par grands groupes d'âges parmi les élèves surveillants pénitentiaires - 157-160^{èmes} promotions



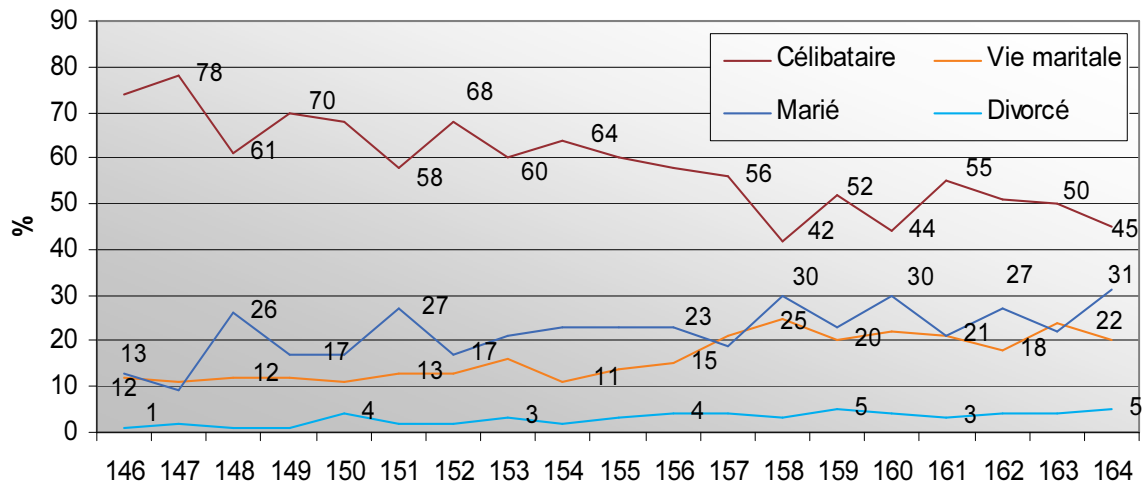
Expérience professionnelle

Si l'on note une augmentation de diplômés, il n'en reste pas moins que de nombreux élèves possèdent une expérience du monde du travail avant leur entrée à l'ENAP : 96% des élèves de ces quatre promotions ont déclaré avoir eu au moins une expérience professionnelle. Par ailleurs, il ne s'agit pas exclusivement de travail saisonnier, un tiers des répondants ayant déclaré avoir suivi une activité professionnelle ayant duré entre 6 mois et 3 ans et plus de la moitié durant plus de 3 ans. Comme nous le verrons de manière plus approfondie dans le développement de cette étude, cet indicateur présente beaucoup d'intérêt pour expliquer les motivations qui ont amené les élèves à passer le concours de surveillant. Le passage de ce concours traduit effectivement pour un grand nombre une nouvelle orientation professionnelle et non pas exclusivement les premiers pas sur le marché de l'emploi. On peut ainsi concevoir que la décision de passer ce concours résulte d'un choix rationnel consistant à réajuster les attentes que les individus ont du monde du travail et, surtout, lutter contre une certaine précarité professionnelle. Cette recherche résulterait ainsi pour une part importante d'un contexte économique difficile.

Situation matrimoniale

L'augmentation de l'âge moyen, étroitement corrélée avec la probabilité de vivre en couple, et la baisse de la proportion de célibataires parmi les élèves (graphique 6) indiquent que, de plus en plus, l'entrée dans l'administration pénitentiaire s'explique en partie par la nécessité de subvenir aux besoins familiaux.

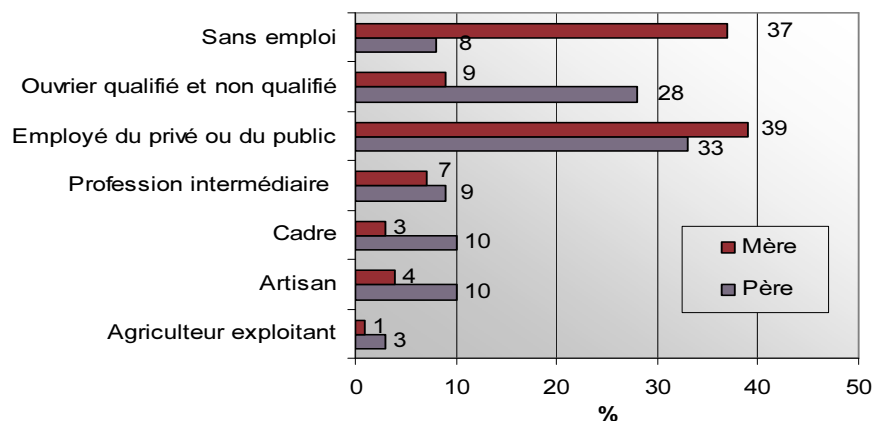
Graphique 6 : Situation matrimoniale des élèves surveillants– 146/164^{èmes} promotions
Proportions



Le milieu social d'origine

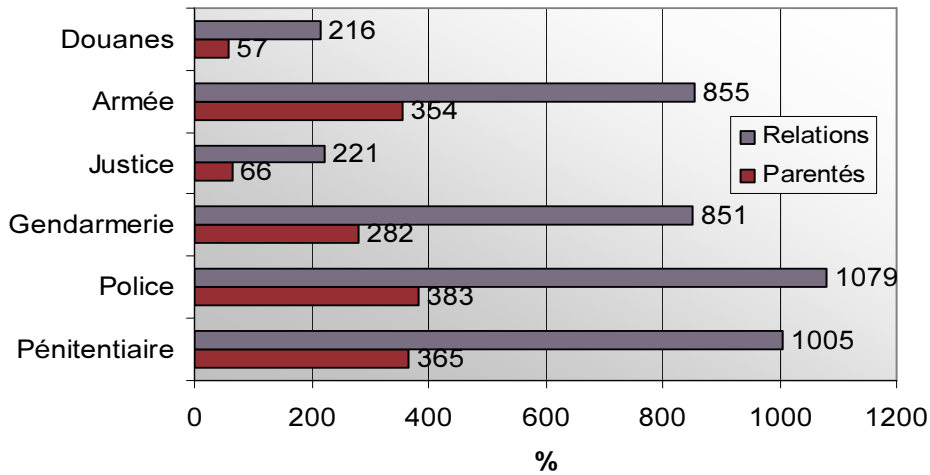
Le milieu social d'origine des élèves surveillants a été traité à partir des professions exercées par le père et la mère des élèves.

Graphique 7 : Origines sociales des élèves surveillants pénitentiaires
157-160^{èmes} promotions



Le tiers des professions paternelles sont celles d'employés et 28% celles d'ouvriers. La profession d'employée exercée par les mères est également fortement représentée (39%) mais l'on note également parmi elles, une proportion élevée de sans emploi (37%). Ces données démontrent une certaine homogénéité de l'origine sociale des recrutés qui semble relativement modeste.

**Graphique 8 : Parentés et relations dans une administration de sécurité publique
157-160^{èmes} promotions**



Les chiffres du graphique 8 indiquent le nombre total de liens déclarés par les répondants avec des parents ou des amis appartenant à une administration de sécurité publique. Ceux-ci, relativement nombreux, aboutissent au constat spectaculaire d'un environnement fortement imprégné par les questions pénitentiaires et, plus largement, par celles de sécurité publique. Cette observation peut d'ailleurs être étayée par la nature des concours passés en parallèle de celui de surveillant, 57% d'entre eux ayant été réalisés aux ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense Nationale. Plus encore, ce résultat induit certaines prédispositions sociales à endosser l'uniforme ainsi qu'une certaine connaissance de la profession de surveillant et du milieu carcéral. Dès lors, on peut avancer que la socialisation à la culture de surveillant ne commence pas en début de formation mais bien avant pour certains. A l'entrée en formation, les élèves possèdent donc des représentations diverses et variées de la prison et de leur métier. Par ailleurs, ces résultats traduisent qu'une proportion élevée d'élèves n'entre pas dans l'administration pénitentiaire par hasard.

2 - LE PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ELEVES DEMISSIONNAIRES

La démographie ne prend sa véritable dimension que lorsqu'elle traite des flux d'une population, c'est-à-dire de ses entrées mais aussi de ses sorties. De fait, après avoir traité du profil sociodémographique des surveillants entrant en formation, quelques informations sur les démissions nous ont semblé intéressantes à présenter afin d'apporter des éléments de connaissance sur l'intensité de ce phénomène.

Dans un premier temps, des résultats sur l'intensité des démissions par promotion sont présentés. Puis, une analyse différentielle traitera de ces départs selon quelques critères sociodémographiques. Une étude ayant déjà fait l'objet d'un rapport plus développé, seuls les résultats les plus intéressants sont présentés dans ce rapport intermédiaire.

Intensité de l'abandon chez les élèves surveillants

Enregistrées sur les documents rendant compte des flux de chaque promotion, les informations concernant les abandons ont été saisies puis rapportées aux effectifs totaux de chaque promotion afin de calculer des taux d'abandon³. En vue d'objectiver l'analyse, plusieurs promotions ont été traitées⁴ et rassemblées dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : effectifs et taux d'abandon chez les élèves surveillants
145-155^{èmes} promotions (novembre 1999- Avril 2003)**

Promotion	Effectifs installés	Abandons	Taux d'abandon %	Promotion	Effectifs installés	Abandons	Taux d'abandon %
145	301	25	8,3	151	413	28	6,8
146	356	34	9,6	152	210	20	9,5
147	291	11	3,8	153	511	21	4
148	424	20	4,7	154	407	21	5,1
149	500	23	4,6	155	493	26	6,1
150	518	18	3,5	Total	4424	247	5,6

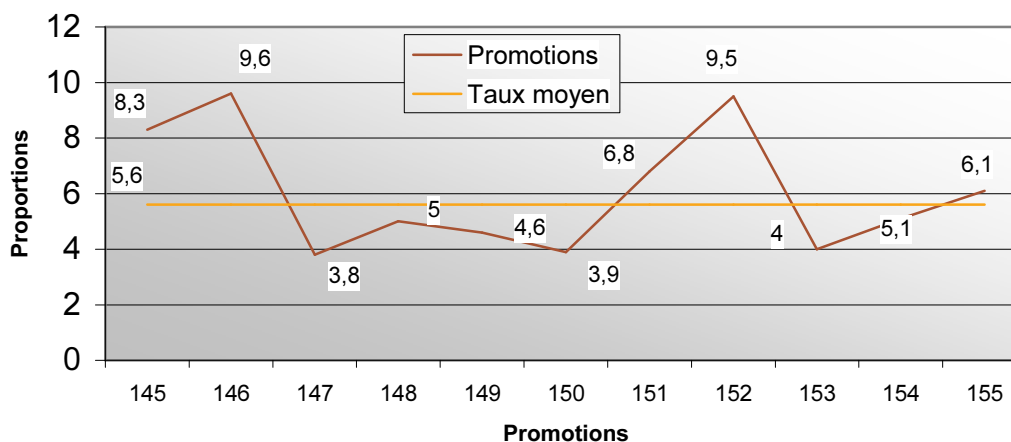
Parmi les 4424 élèves des 145-155^{èmes} promotions installées à l'ENAP, 247 ont abandonné, soit un taux de 5,6%. L'effectif d'abandons par promotion fluctue entre 11 (147^{ème}) et 34 (146^{ème}).

³ Les taux présentés sont des indices de stocks faisant référence à une date « t » où numérateurs et dénominateurs se réfèrent à une même unité de compte, « la personne », les individus apparaissant au numérateur étant également comptés au dénominateur. Ce taux représente à ce titre une proportion, c'est-à-dire un rapport de grandeur entre une des parties (les démissionnaires) et l'ensemble des élèves.

⁴ Le choix des promotions traitées provient de la nature des informations disponibles au début de cette étude. Selon les thèmes abordés, cet impératif nous a parfois contraint à réduire le nombre de promotions étudiées au cours de l'étude.

Afin de mesurer l'intensité de l'abandon, ces effectifs ont ensuite été rapportés aux effectifs d'élèves de chaque promotion⁵. Les effectifs d'élèves de chaque promotion étant variables, ce calcul est apparu essentiel pour rendre compte de l'intensité de ce phénomène. Voici la courbe rendant compte de la progression de ces taux :

**Graphique 9 : Evolution du taux d'abandon d'élèves surveillants
145-155^{èmes} promotions**



La courbe de cette évolution n'affiche aucune tendance globale. Les taux d'abandon varient de 3,5 % (147^{ème} promotion) à 9,6% (146^{ème} promotion). Globalement, ces données signifient que sur une promotion de 700 élèves et sur une base identique à celles observées pour les 10 dernières promotions, 27 (estimation basse de 3,8%) à 67 élèves (estimation haute de 9,6%) sont destinés à abandonner leur formation⁶.

Le profil sociodémographique des démissionnaires

Après ce compte-rendu de l'intensité du phénomène d'abandon, le traitement du profil sociodémographique des élèves concernés par ces départs a été effectué afin d'apporter des éléments d'explication, ou du moins des pistes de réflexion, sur les raisons de l'abandon.

Sur 136 abandons touchant les 150-151-152-153-154-155^{èmes} promotions⁷, 109 fiches sociodémographiques obtenues à partir des questionnaires d'entrée à l'école ont été retrouvées soit 87%. De fait, à l'exception des taux d'abandon par sexe, calculés à partir d'une source de données exhaustives, les effectifs des promotions ont été multipliés par 0,87 afin de préserver toutes proportionnalités et de ne pas sous-estimer l'intensité du phénomène.

⁵ Par définition, le calcul de taux permet en effet de pondérer les effets de structure, une promotion importante présentant des probabilités plus fortes de produire un effectif d'abandon élevé qu'une promotion plus réduite.

⁶ Il reste à ce stade de l'étude relativement difficile d'avancer si cette intensité d'abandon est élevée ou non. Afin d'apporter des éléments comparatifs, des investigations sont actuellement menées auprès d'autres écoles nationales de sécurité publique.

⁷ Ces informations n'étant pas disponibles pour les promotions précédentes.

L'abandon par sexe

Le milieu carcéral étant fortement structuré par une identité masculine⁸, l'intégration professionnelle des hommes et des femmes, formation comprise, présente des distinctions. On peut, à ce titre, envisager d'analyser l'abandon selon le sexe et avancer qu'en fonction du genre on observerait des différences quant à l'intensité des départs. Les élèves surveillantes abandonneraient-elles davantage que leurs homologues masculins ? En fait c'est le contraire qui se produit : les hommes abandonnent proportionnellement plus que les femmes puisque sur l'ensemble des effectifs, 5,8% d'entre eux ont abandonné leur formation contre 4,6% chez les femmes.

L'abandon par groupe d'âges

L'abandon par groupe d'âges fournit de nouvelles indications sur les abandons. L'âge et le cycle de vie jouent en effet une influence déterminante sur le sens de l'engagement apporté à la formation dans la mesure où l'entrée en formation ne présente pas la même signification à 20 ans qu'à 35 ans en raison de la longueur et de la nature des études suivies, des perspectives et des expériences professionnelles vécues ainsi que de la situation matrimoniale. La distribution par groupe d'âges des effectifs d'abandonnants indique que généralement plus l'âge des élèves augmente, plus le taux d'abandon augmente.

L'abandon par catégorie matrimoniale

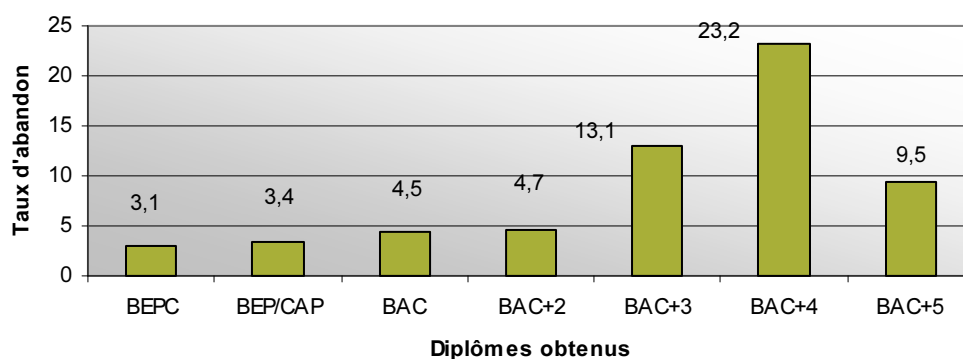
On observe une propension à abandonner plus élevée chez les célibataires (5,7%) que chez les élèves vivant en union libre (4,3%), les élèves mariés (4%) et les élèves divorcés (3%). Rapportées au cycle de vie, ces données laissent donc supposer que la situation familiale exerce une influence significative sur les propensions à abandonner. Il semblerait en effet que l'intégration familiale réduise les chances d'abandon, celle-ci nécessitant une situation professionnelle stable.

L'abandon selon le diplôme obtenu

L'étude de l'abandon à travers le prisme du diplôme repose également sur l'hypothèse qu'en fonction du diplôme obtenu, la fidélisation à la formation de surveillant varie. Les données qui suivent en donnent une confirmation :

⁸ En dépit d'une féminisation des personnels de surveillance amorcée il y a quelques années, le personnel de surveillance compte en majorité des hommes. De même, la population carcérale demeure essentiellement masculine, environ 4% des détenus étant des femmes.

Graphique 12 : Taux d'abandon par diplôme (%) - 150-155^{èmes} promotions



Les données recueillies permettent de constater que globalement plus le diplôme détenu est élevé, plus l'intensité des abandons est marquée. Cette relation entre diplôme et intensité de l'abandon peut être interprétée en terme de choix de carrière. On peut en effet penser que la possession d'un diplôme élevé est une ressource pour un choix d'orientation professionnelle plus large. A l'inverse, pour les moins diplômés, le fait d'avoir réussi un concours donnant lieu à une intégration dans une école publique pourra être perçue comme une valorisation économique et sociale.

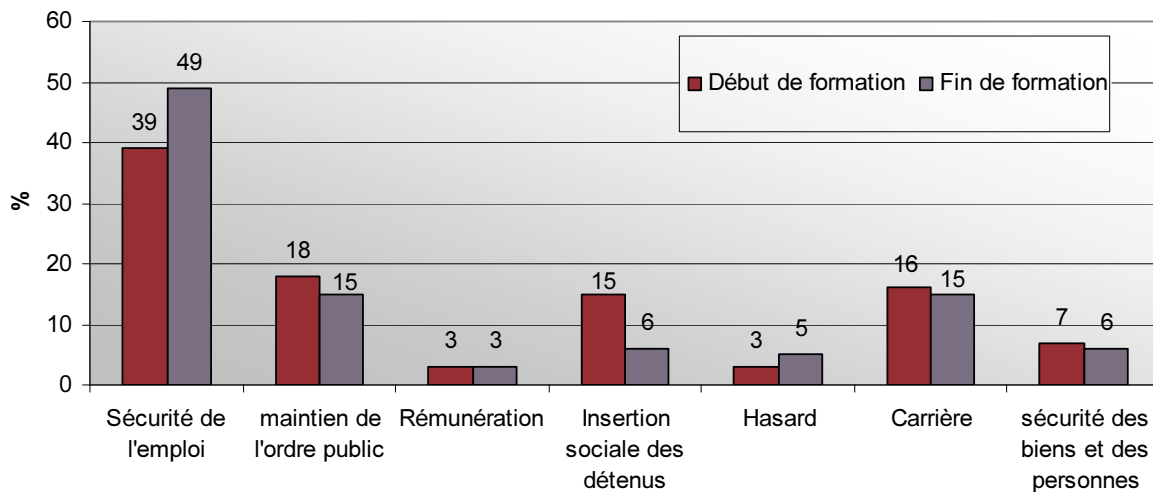
SECONDE PARTIE

LES REPRESENTATIONS DE LA PRISON ET DE LA PROFESSION

1 - LES MOTIVATIONS D'ENTREE DANS L'AP

Au premier abord, les réponses relatives aux motivations des élèves pour intégrer l'administration pénitentiaire ne semblent pas porter sur les représentations qu'ils ont de leur futur métier car on pourrait croire qu'elles sont strictement factuelles. Or on constate une évolution dans les réponses apportées à la question des raisons pour lesquelles les élèves ont présenté le concours de surveillant pénitentiaire. On observe donc une véritable reconstruction du passé sur laquelle nous allons revenir.

Graphique 13 : Motivations à passer le concours de surveillant pénitentiaire

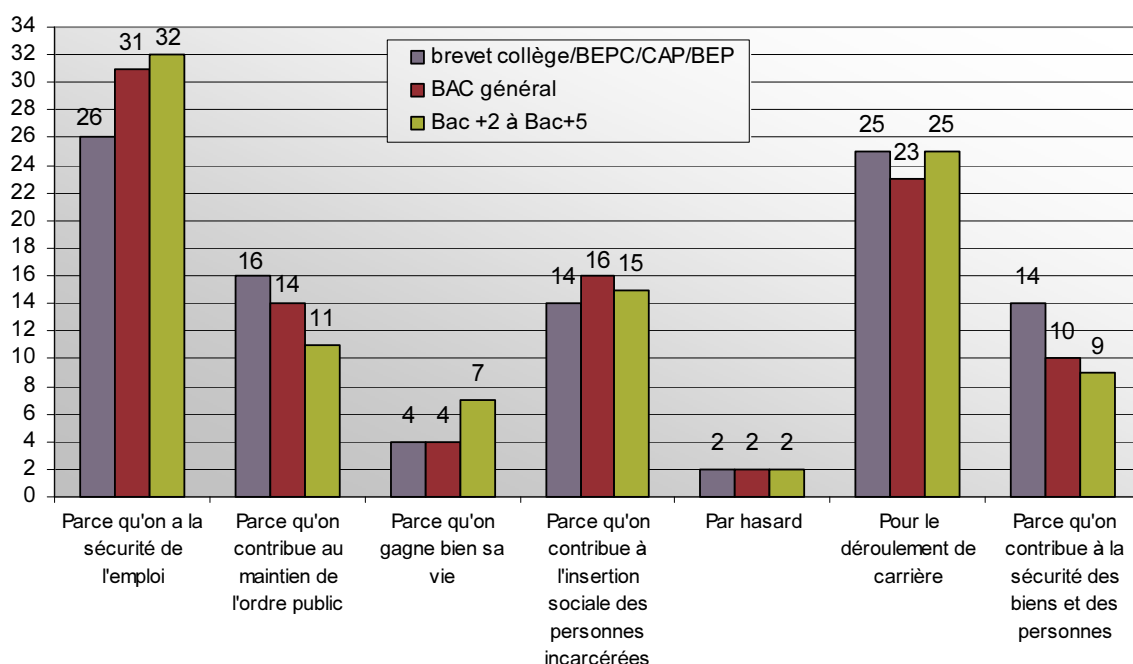


La "sécurité de l'emploi" est de loin la réponse ayant le plus de succès. Expliquée par un contexte économique difficile mais aussi, comme nous l'avons vu, par une ou plusieurs expériences professionnelles ne permettant pas l'acquisition d'une situation économique stable, l'admission dans une administration publique est avant tout une garantie à vie de l'emploi. On peut additionner les réponses "sécurité d'emploi", "rémunération" et "carrière" c'est à dire les réponses *utilitaristes* par opposition aux réponses *professionnelles* que sont "maintien de l'ordre public", "insertion sociale des détenus" et "la sécurité des biens et des personnes". On constate alors que les réponses *utilitaristes* représentent près des trois cinquièmes des réponses. Davantage que le contenu même de l'activité professionnelle, c'est donc avant tout pour des raisons d'ordre utilitaire que les élèves déclarent, lors de leur entrée à l'ENAP, s'être présentés au concours. Il est intéressant de constater qu'en fin de formation les réponses *utilitaristes* passent à 67% soit une augmentation de 9% et les raisons *professionnelles* connaissent une baisse très marquée de 13 points essentiellement en raison de la chute significative de 9% de l'item "insertion". Cette constatation ne manque pas d'interroger. En fait on constate que les raisons invoquées pour expliquer l'entrée dans la pénitentiaire ont évolué, elles ne sont donc pas aussi factuelles qu'on aurait pu le penser.

On pourrait avancer l'idée que cette reconstruction en fin de formation, avec cette place si considérable accordée aux raisons utilitaristes, signifie une baisse du moral des surveillants, une sorte de désabusement réaliste.

Parmi les items proposés sur l'attrait même du métier de surveillant pénitentiaire, le "travail en équipe" ainsi que le fait d'"entretenir des contacts humains" rassemblent respectivement 39% et 24% des réponses, ces proportions étant identiques en fin de formation. Ces pourcentages élevés proviennent de la nature des activités professionnelles menées antérieurement. Pour de nombreux élèves, les métiers exercés avant d'intégrer l'administration pénitentiaire consistaient effectivement à réaliser des tâches répétitives, mécaniques et peu tournées vers l'échange et le relationnel.

Graphique 14 : Motivations et diplômes

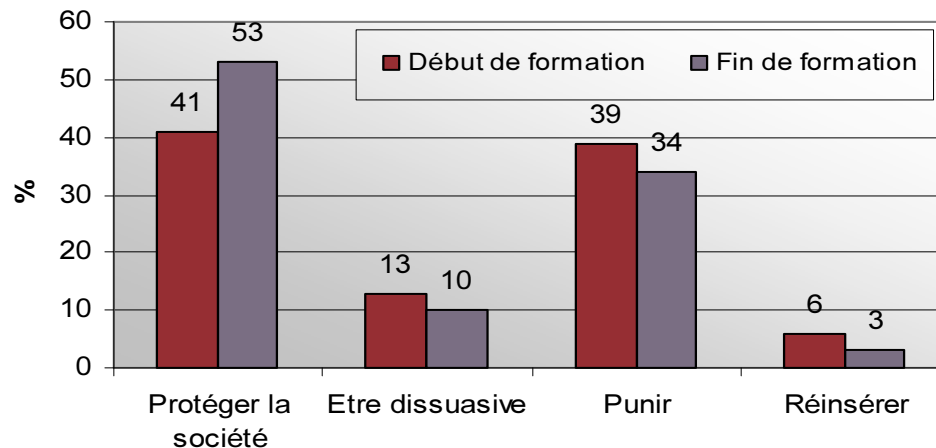


Croisées avec les diplômes obtenus, ces données indiquent par ailleurs que plus le diplôme est élevé, plus la motivation "sécurité de l'emploi" est citée, ceci au détriment d'autres items davantage liés au contenu même de l'activité professionnelle du surveillant ("maintien de l'ordre public" et "sécurité des biens et des personnes" notamment). On peut avancer l'idée que cette constatation provient des difficultés rencontrées par les plus diplômés à trouver un emploi à la hauteur de leurs espérances professionnelles et, surtout, correspondant à la nature même de leurs études. **Il en ressortirait que la motivation principale à devenir surveillant pénitentiaire relève davantage du statut même dont ils bénéficieraient plutôt que des missions attribuées à cette profession.**

2 - L'IMAGE DE LA PRISON ET DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Interrogés sur leurs représentations du rôle de la prison, les élèves ont répondu la "protection de la société" et, dans une proportion légèrement inférieure, la "punition".

Graphique 15 : Le rôle de la prison



Le peu de réponses données sur son effet "dissuasif" et la "réinsertion" semble indiquer que la prison est avant tout pensée comme une organisation coercitive et protectrice dont les capacités à transformer ceux qu'elle accueille sont extrêmement limitées. Cette image de la prison protectrice de la société est encore plus marquée en fin de formation, elle fait alors un bond de 12 points, passant de 41% à 53%.

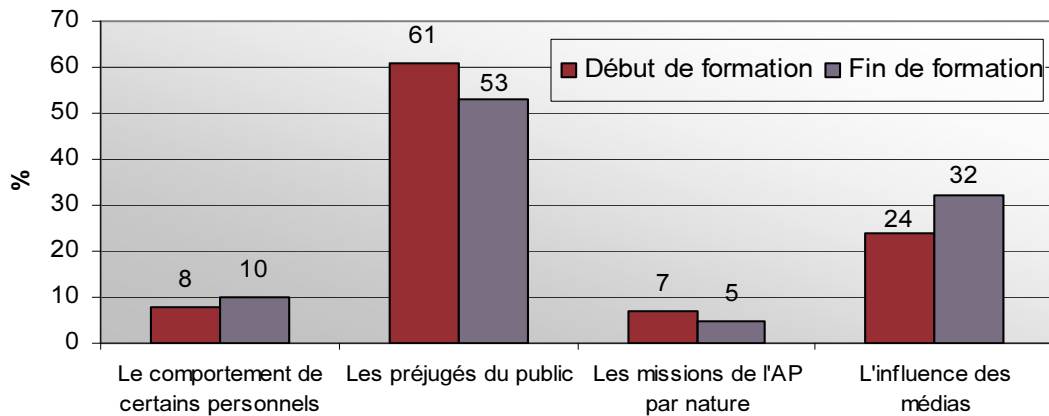
Ces résultats peuvent être en partie expliqués par la difficulté à évaluer l'effet dissuasif et rédempteur de la prison, voire la méconnaissance des études menées sur la récidive. Par ailleurs, la médiatisation des cas de récidive, plus marquée que celle des parcours où l'individu parvient à retrouver une place au sein de la société, peut avoir un impact non négligeable sur l'idée des missions que la prison doit remplir. L'idée généralement répandue de l'échec de la prison dans sa mission de réinsertion laisserait penser que la mission de garde et de neutralisation est de fait son unique fonction.

L'idée selon laquelle la prison ne saurait porter en elle la capacité à dissuader ou à réinsérer, n'est pas sans lien avec les représentations que les élèves ont à l'égard de l'opinion publique sur l'administration pénitentiaire. Près de la moitié (47%) des élèves déclarent effectivement que l'opinion publique sur l'administration pénitentiaire est "plutôt défavorable", cette proportion augmentant de 12 points en fin de formation.

Ce constat est d'ailleurs conforté par les données du graphique 16 où l'on observe que l'image négative de l'administration pénitentiaire résulte davantage des "préjugés du public" et de l'"influence des médias" plutôt que du "comportement de certains personnels" et des "missions" que l'administration pénitentiaire doit remplir. Plus encore, en fin de formation, on constate une nette augmentation de l'"influence des médias", les élèves en cours de formation étant probablement plus sensibles aux informations diffusées dans les journaux, à la télévision ou à la radio sur la prison du fait de leur situation.

On peut également penser que cette observation est peut-être aussi un commencement d'adhésion à la culture pénitentiaire, et, plus spécifiquement, à celle du surveillant.

Graphique 16 : Les causes des critiques publiques sur l'Administration Pénitentiaire

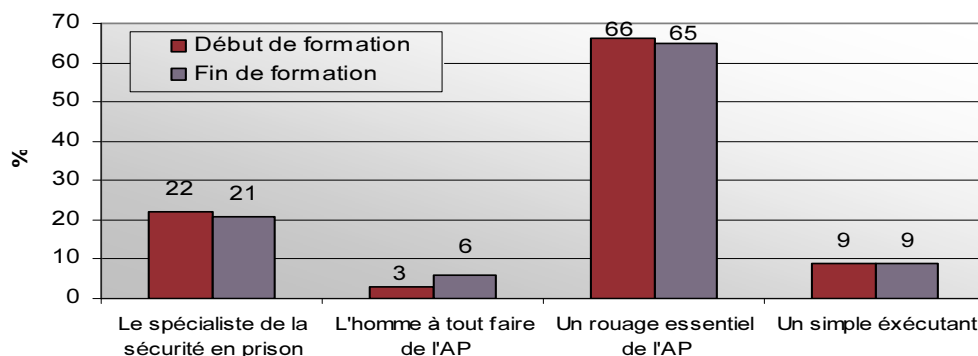


On retiendra également le fait que les items "préjugés du public" et l'"influence des médias" sont étroitement liés dans la mesure où la connaissance que le public possède sur la prison émane essentiellement de ce qu'ils peuvent entendre ou lire par le biais de la télévision, de la radio ou de la presse nationale. Comme le souligne A.-M. Marchetti, « *Prison = violence* », « *prison = danger* » ! Voilà l'image qui est le plus souvent diffusée par les différents organes de la presse nationale. On parle de la prison lorsqu'une grève la paralyse, lorsque des détenus sont sur les toits et refusent de réintégrer leur cellule, et encore plus, lorsqu'une évasion, spectaculaire de préférence, s'est produite. » (Marchetti, La prison dans la cité, p.30).

3 - L'IMAGE DU SURVEILLANT ET DE SES PRATIQUES

Interrogés sur l'image qu'ils ont du surveillant, deux tiers des élèves pensent qu'il est avant tout un "rouage essentiel de l'administration pénitentiaire" et un peu plus d'un cinquième (22%) le considèrent comme un "spécialiste de la sécurité en prison". Ces pourcentages n'évoluent pas entre l'entrée à l'ENAP et la sortie.

Graphique 17 : L'image du surveillant pénitentiaire

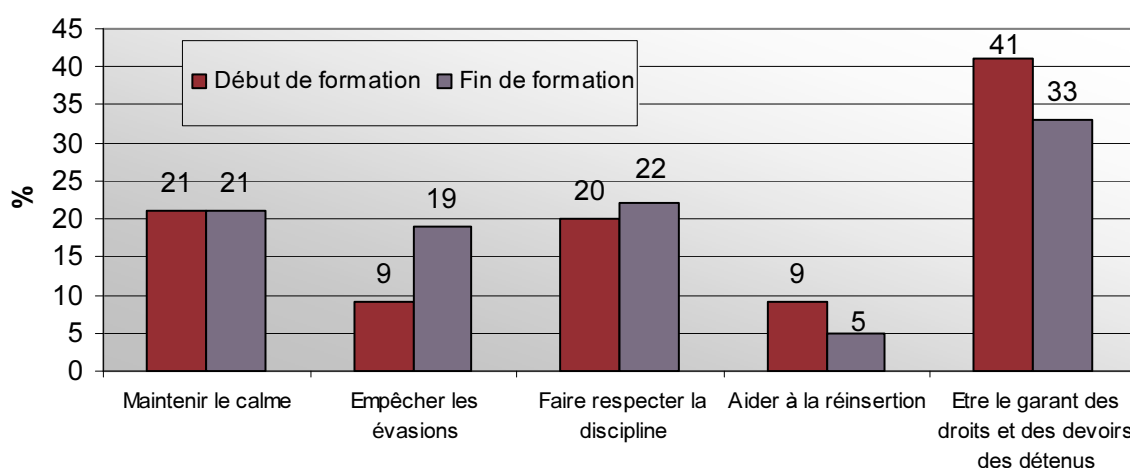


Ces réponses dénotent toutefois quelque peu avec les réponses apportées à propos de l'image médiatique du surveillant puisque 53% des élèves (et les trois quarts en fin de

formation) pensent qu'elle est plutôt "défavorable". En effet, les résultats présentés dans le graphique 17 indiqueraient que les élèves ont une image plutôt positive de leur métier, les deux items à connotation négative le considérant comme l'"homme à tout faire" ou un "simple exécutant" n'ayant remporté que très peu de succès en début et en fin de formation. On peut dès lors penser que le malaise identitaire rencontré par ce corps professionnel et souvent décrit dans les ouvrages de sociologie carcérale proviendrait notamment du décalage entre l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et l'idée qu'ils se font de l'image du public à leur égard. Ce décalage impliquerait de fait un sentiment de manque de reconnaissance, voire de mépris de leurs fonctions.

Les réponses apportées aux perceptions que les élèves surveillants ont de leurs missions principales sont également intéressantes.

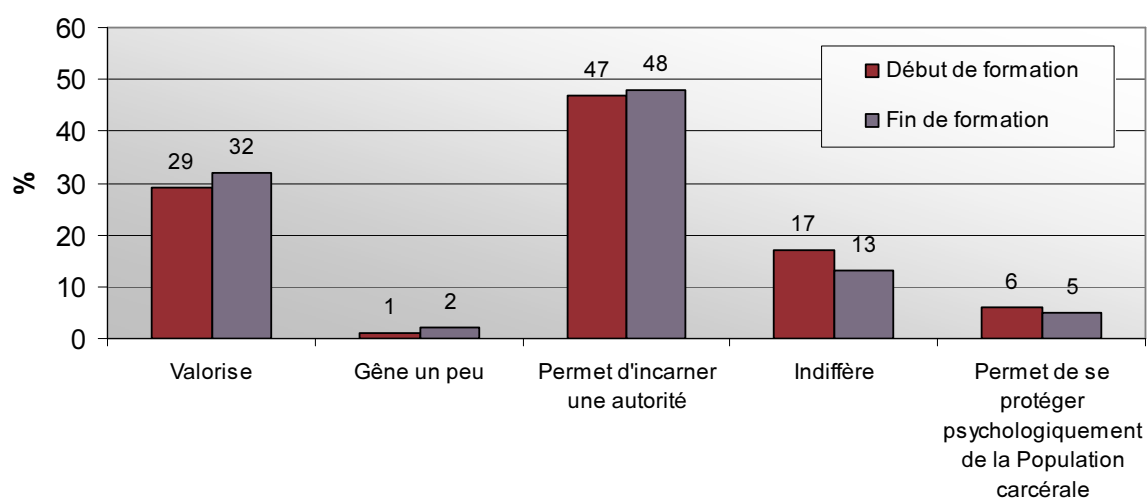
Graphique 18 : La mission première du surveillant



L'item "être le garant des droits et devoirs des détenus" réunit 41% des réponses en début de formation. En fin de formation on note que les représentations se sont modifiées et notamment que l'item "empêcher les évasions" a fait un bond de 10 points. Nous ne manquerons pas de relever qu'"aider à la réinsertion", qui ne rassemblait que 9% des effectifs, perd 4 points en fin de formation. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les missions du surveillant, prescrites par la loi, indiquent clairement que la contribution à la réinsertion fait partie intégrante des missions qui leur sont confiées. Toutefois, Georges Benguigui et Françoise Orlic soulignent que ces déclarations ne signifient pas pour autant que les surveillants sont contre le principe de la réinsertion mais, simplement, que les moyens dont ils disposent ainsi que les conditions de travail dans lesquelles ils exercent leurs fonctions (manque de formation, manque de temps, surpopulation, etc...) ne leur permettent pas d'y souscrire réellement. Pour ces auteurs, ce résultat traduirait ainsi un certain réalisme de la part des élèves qui, en fin de formation, commenceraient à comprendre ce que l'on attend concrètement d'eux.

Les réponses apportées à la question du port de l'uniforme mettent quant à elle en avant le fait qu'il constitue un outil essentiel de leurs fonctions en participant activement à la "valorisation" et surtout à l'"incarnation de l'autorité".

Graphique 19 : Le port de l'uniforme



Par ailleurs, l'analyse plus approfondie des réponses de second rang⁹ indique l'existence de deux groupes. On constate en effet qu'"incarner l'autorité" est tout autant lié à l'item "valorise" qu'au fait de "se protéger psychologiquement".

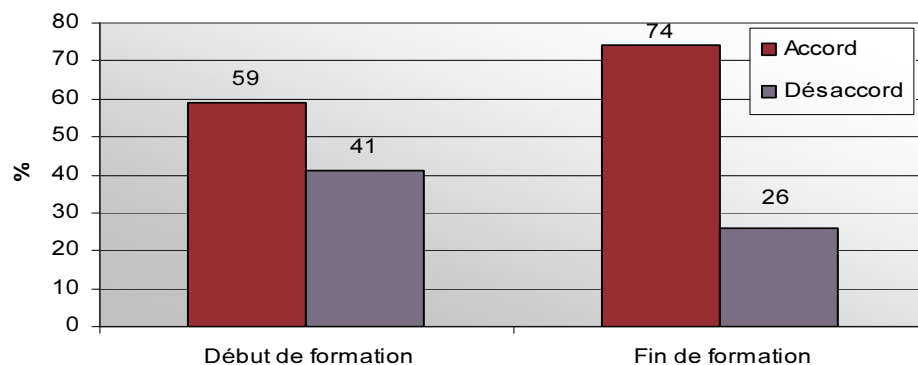
⁹ Si un grand nombre de questions ne propose aux élèves qu'une seule réponse, d'autres leur offre la possibilité d'opérer un premier choix - ce qu'au cours du texte nous nommerons les réponses de rang 1 - puis un second, soient les réponses de rang 2, par ordre de préférence.

4 - LE RAPPORT A LA REGLE ET LE RAPPORT A LA POPULATION CARCERALE

Le métier de surveillant peut être abordé sous deux aspects : celui du rapport à la règle, dans la mesure où il est un métier de la loi et celui du rapport à la population carcérale car il est également un métier de contact. Dans le cadre de ce rapport intermédiaire, seul le second aspect sera traité.

Tout d'abord, les réponses apportées à une question relative à l'image de la population carcérale nous ont semblé essentielles à présenter : les surveillants pensent-ils que « tout le monde peut se retrouver en prison » ?

Graphique 20 : N'importe qui peut se retrouver en prison



Là encore, les résultats obtenus sont assez surprenants. Tandis qu'en début de formation 59% des élèves sont en accord avec cette proposition, on aurait pu s'attendre à ce que ce chiffre baisse une fois la formation achevée. Les stages auxquels ils ont participé pourraient en effet les amener à se rendre compte que la population carcérale est essentiellement composée d'hommes et de catégories sociales défavorisées. Or, il n'en est rien car puisque 74% des élèves, soit une augmentation de 15% en cours de formation, pensent que "n'importe qui peut se retrouver en prison. Ainsi, selon P. Combessie, « *Beaucoup de surveillants mettent du temps avant de réaliser l'ampleur et les effets de cette double ignorance croisée. Elle leur masque une des réalités sociologiques de la prison : ce n'est pas un lieu où peut se retrouver « n'importe qui. »* » (Combessie, Sociologie de la prison, p.77).

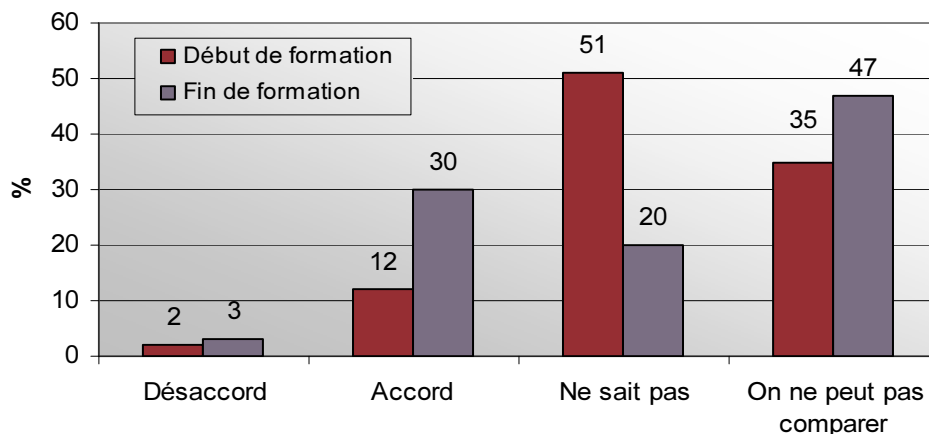
Il faut ajouter que parmi les élèves d'accord avec la proposition « n'importe qui peut se retrouver en prison », 71% ont répondu que l'emprisonnement pouvait toucher n'importe qui parce que "certains cas de figure, telles que les infractions routières, des difficultés économiques ou financières peuvent facilement conduire en prison". Bien que les infractions citées ne mènent pas systématiquement à purger une peine de prison, ces résultats peuvent en partie provenir d'une méconnaissance de la loi, voire d'un sentiment marqué de possibles expositions à encourir cette condamnation.

Ensuite, il est important de noter que les informations diffusées sur les détenus, par l'intermédiaire des médias notamment, produisent des représentations décalées de la réalité. La médiatisation d'événements carcéraux et surtout de faits divers dramatiques laisse effectivement penser que la prison n'accueille que des individus au profil lourd qu'il est impératif d'enfermer afin de protéger la société. Or, quand bien même certains détenus présentent effectivement de lourdes pathologies, la majorité de la population carcérale est loin d'être composée comme telle et les stages suivis par les élèves surveillants leur en fait prendre conscience. « *L'exemple qui illustre peut-être le mieux cet état de fait est l'étonnement de la majorité des jeunes surveillants qui trouvent en détention des personnes dont ils disent*

qu'elles ressemblent à des membres de leur famille alors qu'ils croyaient rencontrer des criminels endurcis dont les comportements diffèreraient radicalement des personnes qu'on rencontre à l'extérieur. » (Combessie, Sociologie de la prison, p.77).

Tout ceci ne signifie pas que tous les surveillants sont incapables de se distinguer des détenus même si une sorte de jalousie peut exister par rapport à ces derniers. A la question « Pensez vous qu'on en fait trop pour les détenus et pas assez pour les surveillants ? », les réponses apportées varient de façon très importantes entre le début de la formation et la fin de cette dernière.

Graphique 21 : On en fait trop pour les détenus et pas assez pour les surveillants

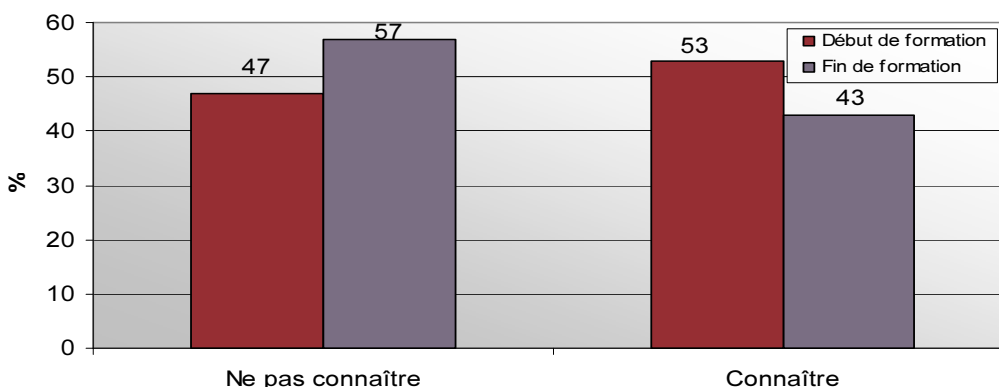


Au cours de la formation, la proportion d'élèves qui ne savent pas perd 31 points, passant de 51% à 20%. L'item " On ne peut pas comparer" connaît une hausse de 12% et l'item "accord" fait un bond de 12 à 30%. Autrement dit, cela signifie qu'au terme de leur scolarité, un élève sur trois compare directement sa condition à celle du détenu. En y ajoutant les réponses apportées à l'item « ne sait pas », on obtient alors une proportion de 50% d'élèves qui ne sont pas encore suffisamment expérimentés pour distinguer les deux positions. Enfin, la moitié d'entre eux considère qu'on ne peut pas comparer.

En fait, ces résultats renvoient à un débat relativement ancien : celui portant sur ce que doit être une peine de prison, les droits des détenus, ce à quoi ils peuvent accéder, etc. Ces interrogations sont étroitement liées au principe de *less eligibility* selon lequel la prison ne doit pas porter le niveau de vie des détenus au dessus de celui du travailleur le moins bien payé de notre société (Rusche et Kirchheimer, 1939). On citera pour exemple l'arrivée de la télévision au début des années quatre-vingt, l'imaginaire collectif de la gratuité de son accès et surtout, l'impossibilité pour une partie de la population de disposer de ce bien. On notera également l'essor d'activités socioculturelles et sportives soulevant régulièrement l'amertume de surveillants, d'autant plus lorsqu'ils ne peuvent eux-mêmes accéder à ces biens et services. Estimer que les détenus sont davantage considérés que les surveillants pourrait, selon cette logique, révéler le sentiment d'être laissés pour compte.

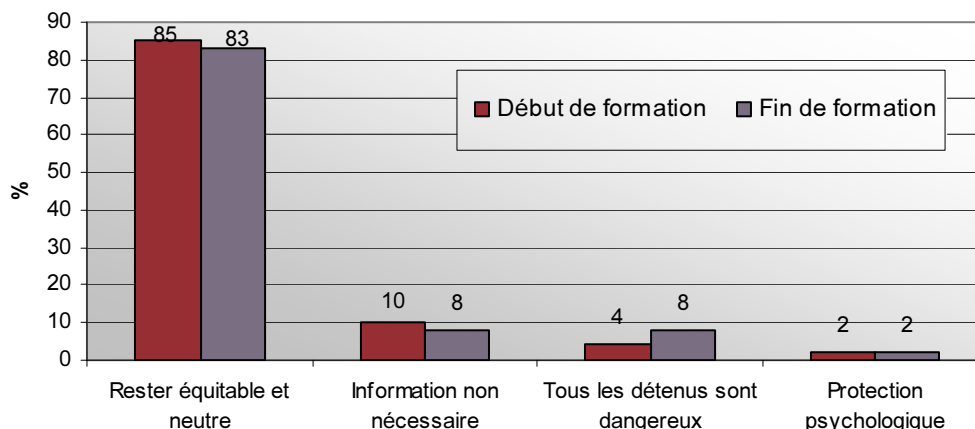
Toujours en lien avec les représentations qu'ont les surveillants de la population carcérale, il nous a semblé important de présenter les réponses relatives à la connaissance qu'ils ont de l'infraction commise par le détenu.

Graphique 22 : Connaître ou ne pas connaître les infractions dans le face-à-face avec les détenus



Une des questions posées leur demande à ce sujet : « Dans le face à face avec le détenu, vaut-il mieux connaître ou ne pas connaître les infractions ? ». Si, en début de formation, 53% des élèves préféreraient les "connaître", la tendance s'inverse à son terme puisqu'ils sont 57% à penser qu'il est préférable de "ne pas connaître" l'acte criminel ou délictueux commis. Les questions suivantes permettent d'interpréter au moins partiellement ces réponses.

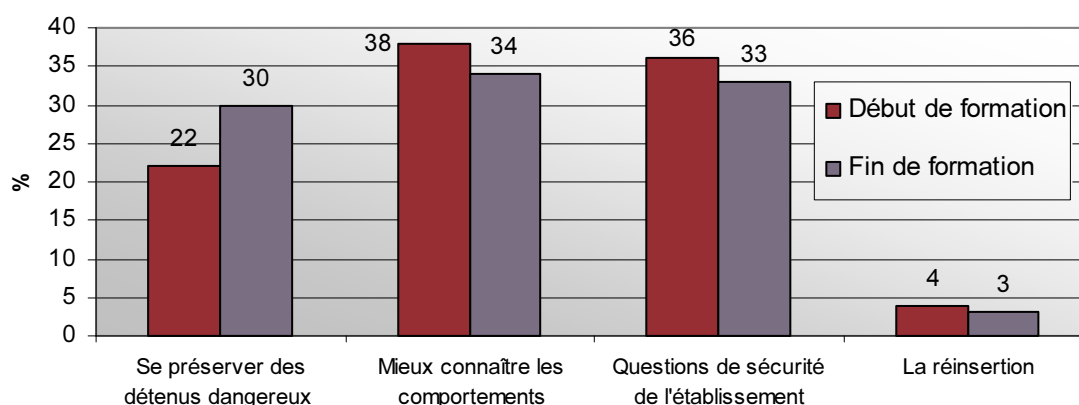
Graphique 23 : Pourquoi ne pas connaître



Rester "équitable et neutre" est massivement la première motivation citée parmi les élèves préférant méconnaître l'infraction. Cependant la proportion très élevée d'élèves ayant apporté une seconde réponse à la question indique clairement que cette volonté de "rester neutre et équitable" est loin d'être la seule raison de leur choix. Les nombreuses réponses de second rang apportées aux items "protection psychologique" et "tous les détenus sont dangereux" montrent que certains élèves désirent ne pas connaître l'infraction pour des raisons plus personnelles ; soit en partant du fait que la possession de cette information n'est pas indispensable car "tous les détenus sont dangereux" (et que « la peur n'évite pas le danger »), soit pour "se protéger psychologiquement".

Par ailleurs, il peut être surprenant de souligner que les raisons pour lesquelles les élèves préfèrent connaître l'infraction sont surtout motivées par la volonté d'anticiper des situations liées à la "sécurité de l'établissement" et à celle de "mieux connaître les détenus et leur comportement" (38% des élèves préférant connaître).

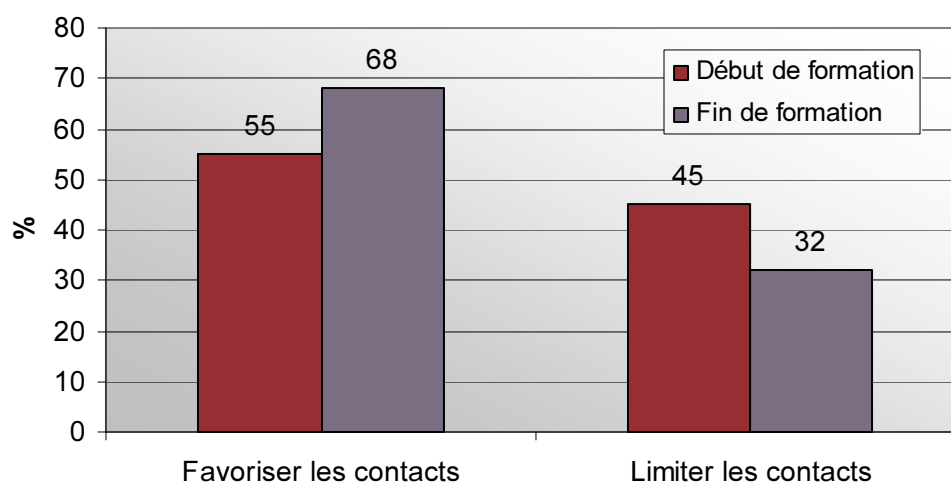
Graphique 24 : Pourquoi connaître



Connaître les comportements ne serait donc pas motivé par la volonté de contribuer à la réinsertion mais plutôt par celle d'assurer "la sécurité de l'établissement". L'augmentation de l'item "se préserver des détenus dangereux" indiquerait, par ailleurs, l'ajout d'une logique de protection individuelle en parallèle d'une logique plus collective, liée à la sécurité de l'établissement.

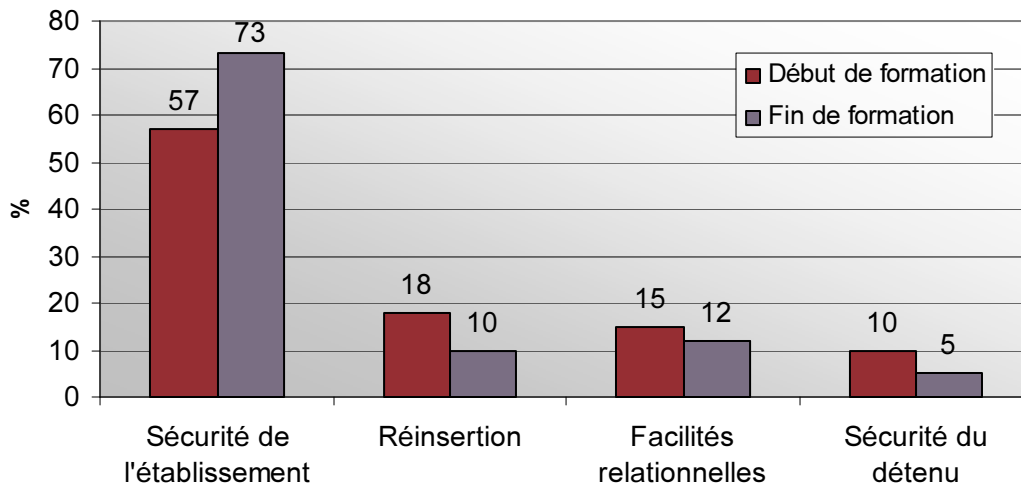
La volonté majoritaire de méconnaître l'infraction en fin de formation ne signifie pas pour autant que les élèves cherchent à rompre toutes formes d'échanges ou de rapport avec la population carcérale, bien au contraire.

Graphique 25 : Favoriser ou limiter les contacts



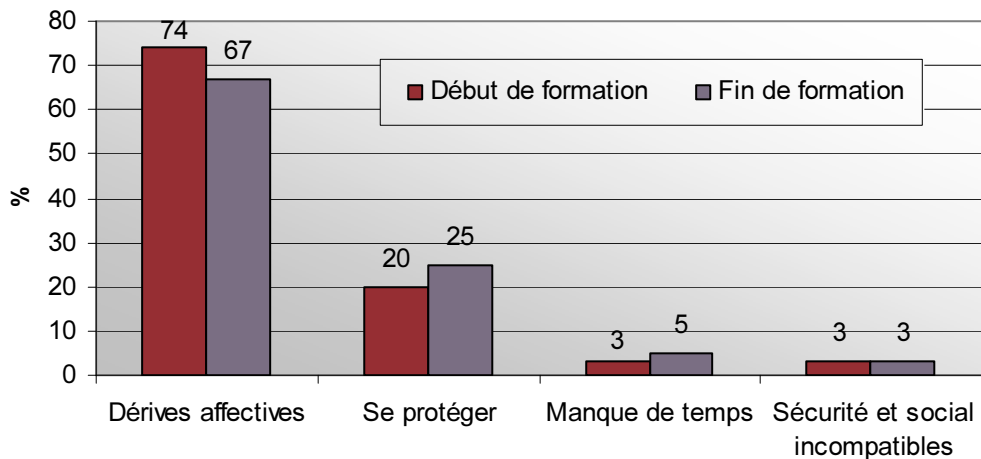
Ainsi, 55% des élèves pensent en début de formation qu'il est préférable de "favoriser le contact" et 68% en fin de formation, soit une augmentation de 13 points. A nouveau, il ne s'agit pas d'imaginer que cette augmentation résulte d'une volonté de réinsérer plus marquée en fin de formation mais plutôt de l'apprentissage de l'importance que la dimension relationnelle revêt au regard de la sécurité de l'établissement.

Graphique 26 : Pourquoi favoriser les contacts



Aussi, bien que la défiance, voire l'hostilité, caractérisent le mode relationnel établi entre les deux parties, le personnel de surveillance et la population carcérale savent pertinemment que l'entretien d'un contact minimal demeure essentiel pour assurer l'équilibre précaire du quotidien carcéral et, plus directement, la "sécurité de l'établissement". Le graphique 26 indique en effet qu'en fin de formation, trois quarts des élèves préfèrent "favoriser les contacts" pour cette raison : les raisons avancées par les élèves préférant limiter les contacts sont également explicites.

Graphique 27 : Pourquoi limiter ?

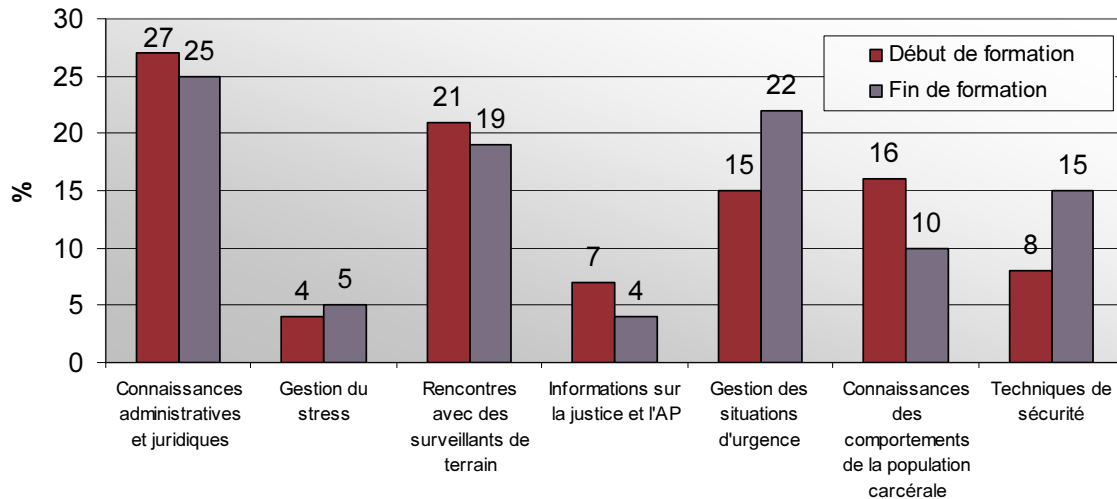


Non pas parce qu'ils "manquent du temps" ou qu'ils considèrent que les "missions sécuritaires et de réinsertion sont incompatibles", des élèves pensent que le fait de favoriser les contacts pourrait les conduire à "des dérives affectives" (graphique 27). Si ce résultat traduit explicitement les difficultés à gérer la relation et le face à face avec les détenus, il permet également d'observer qu'en dépit de l'uniforme et du statut de surveillant, la prise de distance demeure encore pour certains un problème. Des élèves surveillants, en fin de formation, préfèrent effectivement limiter les contacts pour ne pas risquer de tomber dans une proximité affective complexe à gérer dans le cadre de leurs fonctions. Nous observerons en dernier lieu qu'une majorité de surveillants craignant les dérives affectives ont répondu à l'item "se protéger" en second choix.

5 - LES ATTENTES EN FORMATION

La dernière question porte sur les attentes à propos de la formation.

Graphique 24 : Attentes en formation



A l'entrée, les réponses indiquent globalement une demande de "connaissances administratives et juridiques" ainsi que "des rencontres avec des surveillants de terrain". Il est assez surprenant d'observer que ces deux items ne baissent que très légèrement en fin de formation alors que les cours et les stages auraient dû théoriquement répondre à ces demandes. On peut expliquer cette évolution par le raccourcissement de la formation qui a entraîné la réduction des heures imparties à ces domaines. Ces demandes de connaissances et d'échanges avec des surveillants de terrain peuvent également provenir de la recherche d'un cadre sécurisant et d'informations transmises plus directement par des acteurs de terrain. Deux items sont en nette hausse en fin de formation : "la gestion des situations d'urgence" ainsi que "les techniques de sécurité" (+ 7 points pour les deux) alors que les attentes liées à la connaissance des "comportements de la population carcérale" baissent de 6 points. "La gestion du stress" et "les informations sur la Justice et l'Administration Pénitentiaire" sont peu citées.

CONCLUSION

Ce rapport a tenté d'apporter quelques éléments de réponse à deux types principaux d'interrogations sur un effectif conséquent d'élèves surveillants d'un certain nombre de promotions. Il a essayé de répondre d'une part à la question « Qui sont ils ? » et c'était l'objet de la partie sur le profil sociodémographique des surveillants et d'autre part « Quelles sont les évolutions de ce qu'ils pensent de leur futur métier ? » et c'était l'objet de la seconde partie du rapport. Les réponses à cette seconde question permettent, pensons nous, de poser les bases d'une étude du processus long et complexe de la socialisation professionnelle des élèves, c'est à dire pour l'exprimer trivialement du long chemin par lequel on passe pour devenir surveillant de prison. Parmi les résultats les plus saillants de ce rapport, on doit ainsi citer, nous semble t il :

- *l'évolution de l'âge et des acquis professionnels*

L'âge moyen des élèves surveillants a sérieusement augmenté ces dernières années et il tourne actuellement autour des trente ans. Ces élèves ont très souvent une expérience professionnelle plus ou moins importante. La majorité d'entre eux entrent dans l'administration pénitentiaire pour des raisons « utilitaristes », « de nécessité », et notamment la sécurité de l'emploi.

- *Le processus de féminisation du métier de surveillant pénitentiaire*

Même si la part des femmes des trois dernières promotions tend à se stabiliser autour de 25%, un regard plus large permet d'affirmer que sur les 5 dernières années, l'effectif élevé de femmes recrutées a quelque peu contribué à transformer la profession, que l'on ne peut plus dorénavant considérer totalement comme une profession d'hommes. On sait par ailleurs que ce processus est en train d'entraîner des modifications dans l'organisation du travail en détention.

- *L'augmentation du nombre d'élèves diplômés*

Depuis maintenant 10 ans, la proportion de bacheliers parmi les élèves surveillants a augmenté considérablement. Dans un même élan, la proportion des élèves diplômés du supérieur a connu également une forte croissance.

- *La démission régulière d'élèves en cours de formation*

Même si le taux de démission n'est pas extraordinaire les connaissances sur ce problème sont importantes à l'heure d'un besoin important de nouveaux surveillants.

- *L'image de la prison*

La prison est vue par les élèves d'abord et avant tout comme étant un instrument de protection de la société et une punition.

- L'image du surveillant

Cette image est perçue par les surveillants eux-mêmes comme plutôt positive alors qu'ils ont le sentiment d'être méprisés par le public.

-Missions des surveillants

Leur mission est une mission de garde et de sécurité, la réinsertion étant quasiment ignorée.

D'une manière plus générale, la production de données du type de celles que nous avons fournies ici, peut apporter des enseignements utiles sur les problèmes du recrutement et de la formation. Ce qui est certain c'est que l'amélioration des dispositifs de formation passe par le fait de savoir si les objectifs fixés sont atteints. Ceci implique d'avoir une bonne précision quant à la définition de ces objectifs et de mettre en place des dispositifs d'analyse du comportement réel des surveillants sur le moyen et le long terme. La socialisation professionnelle des surveillants est l'un des éléments essentiels pour le bon fonctionnement des établissements.

BIBLIOGRAPHIE

CHAUVENET A., ORLIC F., BENGUIGUI G., (1994), *Le monde des surveillants des prisons*, PUF, Paris.

COMBESSIE P. (2001), *Sociologie de la prison*, La découverte et Syros, Paris.

DE CONNINCK G. (2001), *La formation des surveillants de prison : mission impossible ?*, Collection « Technologie de l'action sociale », L'Harmattan, Paris.

DEPARTEMENT DE L'EVALUATION ET DE L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DE FORMATION, GRAS L. (2004), *Les démissions des élèves surveillants en cours de formation*, Direction de la Recherche, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

FROMENT J.-C. (2003), *Les surveillants de prison*, Collection La Justice au quotidien, L'Harmattan, Paris.

GENEPI (1997), *A l'ombre du savoir : connaissances et représentations des Français sur la prison*, Etude réalisée en collaboration avec le service de la communication, des études et des relations internationales de la direction de l'administration pénitentiaire, Collection Travaux et Documents, n°52.

LARIVIERE M. ET ROBINSON D. (1996), *Attitude des agents de correction fédéraux à l'égard des délinquants*, Division de la recherche, Service correctionnel du Canada.

LEMIRE G. (1990), *Anatomie de la prison*, Economica et Université de Montréal.

MANNONI P. (2001), *Les représentations sociales*, Collection « Que sais-je ? », PUF, 2001.

MARCHETTI A.-M. (1996), *La prison dans la Cité*, Desclée de Brouwer, Paris.

RUSCHE G., KIRCHHEIMER O. (1939), *Sozialstruktur und Strafvollzug*, éd. Française *Peine et structure sociale. Histoire et « théorie critique » du régime pénal*, Paris, Cerf, coll. Passages.

ANNEXES